

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 615

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe parlementaire de La France Insoumise s'oppose à la prolongation du régime transitoire de sortie jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce régime transitoire dit de "sortie" était prévu par la du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et jusqu'au 30 septembre 2021. Il s'agit-là d'une réelle zone grise entre le droit commun et l'état d'urgence, qui confère au Gouvernement des pouvoirs quasi-identiques. Le pass sanitaire ne constitue qu'une restriction supplémentaire des libertés des Français et un réel danger en matière de protection des données personnelles.

Nous nous opposons à la perpétuation de ce régime dit de "sortie" qui n'est qu'un état d'urgence sanitaire bis, et à la conception verticale du pouvoir qui conçoit le Parlement comme une chambre d'enregistrement de décisions prises en Conseil de défense.